

Amoureux de sa nièce, Edouard Marquais devenait logiquement son complice et avait encore plus d'intérêt que lui à la perte du prisonnier.

A coup sûr il n'entraînait point dans les vucs et dans les intentions du comte d'accorder jamais au lieutenant la main de sa pupille dont il convoitait la fortune à venir. Mais il avait le temps d'aviser. Pour le moment, il ne s'agissait que d'écarter un obstacle et de s'assurer un allié.

* * *

Cependant, quatre ou cinq mois s'étaient écoulés.

Mme Monblant était dans le même état ; et si Mathilde n'avait pas recouvré la santé, elle était du moins en convalescence. Le chagrin ne tue pas toujours, et les fièvres les plus redoutables ont souvent des accès de clémence !

Le souvenir d'Amilcar, dont elle ignorait la situation, et qu'elle croyait hors de danger, réfugié à l'étranger, la soutenait et la fortifiait. — Les médecins avaient recommandé à la comtesse de lui cacher la vérité. — Elle sentait le besoin de vivre, sinon pour elle-même, du moins pour l'aliénée et pour l'exilé. Elle attendait le retour de celui-ci et la guérison de celle-là. Déjà quelques voix généreuses ne craignaient pas de prononcer tout haut le mot d'amnistic. La pauvre enfant se berçait d'illusions. Sans nul doute, il reviendrait bientôt !... Elle se représentait à rêver parfois d'un avenir moins sombre... Elle se voyait entre sa bonne mère et son bien-aimé...

— La providence ne sera pas impitoyable, s'écriait-elle. Si elle ne voulait pas me rendre ceux que j'aime, elle m'aurait permis de mourir.

La Providence ! pauvre enfant ! Cette Providence qu'elle invoquait, à qui elle adressait d'ardentes et vaines prières, cette Providence, à cette heure même, siégeait en permanence à Versailles, sous un déguisement militaire.

Le vingt-cinquième conseil de guerre était réuni pour juger, entre autres malheureux, un jeune homme à l'attitude fière, digne, énergique, et dont la physionomie noble et franche provoquait dans l'auditoire une sympathie générale, qu'augmentait encore l'acharnement déployé contre l'accusé par l'organe du ministère public.

Les débats avaient pris un caractère de violence extraordinaire. On eût dit une lutte personnelle entre l'accusateur et l'accusé... Les éclairs de haine jaillissant des yeux du premier se croisaient avec les regards de mépris du second. C'était un duel à mort entre deux hommes.

Bien loin de nier sa participation à l'insurrection, le capitaine Mercier revendiquait hautement la responsabilité de ses actes. Mais il protestait avec indignation contre les crimes de droit commun, faussement et perfidement relevés à sa charge, contre les témoignages mensongers sous lesquels on prétendait l'accabler.

— Il n'y a pas dans votre dossier, s'éleva-t-il avec feu, une seule pièce qui ne soit une infamie et un faux matériel...

— L'accusé outrage la justice ! interrompit en écumant de rage, le commissaire du gouvernement... Et je me vois forcé de le requérir...

— Faites toutes les réquisitions qu'il vous plaira ! reprit Amilcar. Demandez ma tête si vous voulez, monsieur de la Clémaderie...

— Il n'y a ici qu'un commissaire du gouvernement ! dit sévèrement le colonel-président, et je vous défends...

— De prononcer son nom ? Je vous obéis, monsieur le président ! Mais je défends, moi, à monsieur le commissaire du gouvernement, de me calomnier... Je me suis battu contre vous... Je suis un vaincu ; vous êtes des vainqueurs...

— Nous sommes des juges, rien que des juges ! reprit le président...

— Condamnez-moi ; et que cet homme m'exécute de ses propres mains, si cela peut lui être agréable.

— C'est un nouvel outrage...

— Mais il n'est pas en votre pouvoir ni au sien de me déshonorer... Jusqu'ici j'ai été retenu par des scrupules de délicatesse que vous allez comprendre... Mais je ne puis me taire et je vais parler...

Et, montrant d'un doigt menaçant le commandant de la Clémaderie...

— Je vais démasquer ce misérable !

— C'est intolérable ! dit en pâissant et les lèvres tremblantes le chef de bataillon... Je requiers...

Le président ne lui laissa pas le temps d'achever, et donna l'ordre d'entraîner l'accusé, qui serait jugé, en son absence.

La suite des débats ne fut pas longue. Le défenseur, atterré par ces violences qui rendaient sa tâche impossible et sa cause désespérée, se borna à solliciter pour son infortuné client l'indulgence de ses juges.

Après un simulacre de délibération, le président ouvrait la bouche pour prononcer le jugement, quand se produisit tout à coup un incident aussi dramatique qu'inattendu.

A l'instant où le défenseur achevait sa plaidoirie, une toute jeune femme en grand deuil ! accompagnée d'une autre personne, un peu plus âgée et simplement vêtue, — dame de compagnie ou camériste sans doute, — venait de pénétrer dans la salle d'audience par l'entrée réservée aux avocats et aux privilégiés munis de billets...

Après s'être assise, avec sa suivante, auprès de la porte, où il y avait justement deux places vacantes, elle jetait de tous les côtés des yeux hagards et semblait chercher quelque chose ou quelqu'un...

Rien qu'à son trouble, à son agitation, il était aisé de voir qu'elle n'avait jamais mis les pieds dans un pareil lieu.

Elle tremblait de tous ses membres, et promenait successivement son regard inquiet du tribunal à l'avocat, et de l'avocat au public. De l'endroit où elle se trouvait il ne lui était pas possible de voir le siège du commissaire du gouvernement.

Elle interrogeait à voix basse sa femme de chambre, qui répondait par un geste d'ignorance.

Celle-ci se hasarda pourtant à se renseigner auprès d'un monsieur, assis à côté d'elle.

— Où est donc le banc des accusés ? demanda-t-elle timidement.

— Là-bas, derrière l'avocat.

— Ah ! oui, je vois bien. Mais il n'y a personne. Ce banc est vide.

— On ne juge donc pas en ce moment ? fit à son tour la jeune femme en deuil.

— Vous voyez bien que si, madame !

Puis, remarquant l'extrême jeunesse de la questionneuse, il se reprit aussitôt :

— Vous voyez bien que si, mademoiselle, puisque le défenseur est en train de plaider.

Et, baissant la voix comme s'il se parlait à lui-même :